



PROCES-VERBAL SEANCE DU MARDI 27 MAI 2025

Date de convocation : 23.05.2025

Nombre de conseillers municipaux :

→ En exercice : 15

→ Présents : 8

→ Votants : 13

→ Pouvoir : 5

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame DOMARD Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel DOMARD, Maire ; Pascale TASD'HOMME, 1ere adjointe ; DUPONT Michael, 2ème adjoint ; PERROT Yveline, BLONDEL Régis, BOCHER Chantal, BROCHOT Sandrine, CAILLAUX Laetitia.

Etaient absents excusés : DOBIGNY Flavien, DORMOY François, OLIVIER Pascal (pouvoir à DOMARD Muriel) ADLER Laurence (Pouvoir à Yveline PERROT), ROUSSEAU Olivier, RACINET Gilles, BLONDEL Elise (Pouvoir à Régis BLONDEL)

Secrétaire de séance : DUPONT Michael

Madame Le Maire ouvre la séance à 20h34 et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Mardi vingt-cinq Mars deux mille vingt-quatre est adopté comme suit :

13 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 Voix ABSTENTION

Ordre du jour :

- 1- SDESM – Adhésion des communes de SAVIGNY-LE-TEMPLE ET QUINCY – VOISINS
- 2- Décision modificative – ETAT 1259
- 3- Délibération concernant les isolations par l'extérieur sur la commune
- 4- QUESTIONS DIVERSES

1. SDESM – Adhésion des communes de SAVIGNY-LE-TEMPLE ET QUINCY – VOISINS

VOTES :  13 OUI  0 NON  0 ABSTENTION

Délibération n° 2025.05.01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

Vu la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 13 OUI  0 NON  0 ABSTENTION

APPROUVE l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

2-Décision modificative

VOTES :  13 OUI  0 NON  0 ABSTENTION

Délibération n° 2025.05.02.01

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

 0 CONTRE  13 POUR  0 ABSTENTION

Dépenses d'Investissement :

- Chapitre 040 - Compte 2152 : - 4 000,00€
- Chapitre 21 - Compte 2152 : + 4 000,00€
- Chapitre 041 - compte 2031 : - 900,00€
- Chapitre 20 - compte 2031 : + 900,00€

2. ETAT 1259 - Décision modificative - Vote des taux des impôts directs locaux

VOTES : 🗳️13 POUR 🗳️0 CONTRE 🗳️0 ABSTENTION

Délibération n° 2025.05.02.02

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,03 %
- taxe d'habitation : 7,12 %

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par :

 🗳️13 OUI 🗳️0 NON 🗳️0 ABSTENTION

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,03 %
- taxe d'habitation : 7,12 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3. Délibération concernant les isolations par l'extérieur sur la commune

VOTES : 🗳️13 POUR 🗳️0 CONTRE 🗳️0 ABSTENTION

Délibération n° 2025.05.03

Vu le Code de l'urbanisme article L 152-5 relatif aux pouvoirs de l'autorité compétente concernant la délivrance d'autorisation d'urbanisme ;

Considérant que L'isolation par l'extérieur avec empiètement sur le domaine public peut engendrer des problèmes de sécurité ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DE REFUSER les isolations par l'extérieur si celle-ci empiète sur le domaine public.

4. QUESTIONS DIVERSES

➤ Chantal BOCHER

- Demande si la Mairie a des informations concernant le PLUi
Réponse de Muriel DOMARD Non, pas encore d'informations
- Demande si la Mairie a des informations concernant le PNR

Réponse de Muriel DOMARD Non, ils sont pour le moment en cours de rédaction de la charte dès que nous réceptionnons quelques choses nous le transmettons aux conseils municipaux

➤ Laetitia CAILLAUX

- Quand est-il du déploiement de la fibre sur les dernières maisons sur BELLEVUE Les opérateurs contactés signalent que désormais c'est à la mairie de faire la demande pour les dernières habitations. Il serait bien désormais que tous les habitants d'Amillis puissent avoir accès aux mêmes services

Réponse de Muriel DOMARD Les Points isolés vont être raccordés. Nous venons de réceptionner les poteaux.

Réponse de Michael DUPONT c'est prévu pour fin 2025 d'après les responsables de l'installation de la fibre.

- Il est désormais avéré que de nombreux soucis d'excès de vitesse sont remontés par les habitants des différents hameaux depuis des mois voire des années.

M. Dupont avait signalé que des ralentisseurs seraient rajoutés à la sortie de Bellevue direction la Malgagne et à ce jour tjrs rien.

Quand vont-ils être installés ?

D'autre part il serait souhaitable et attendu que la mairie demande désormais à la police ou à la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse réguliers sur les hameaux comme Bellevue la tuilerie ...

Réponse de Muriel DOMARD La gendarmerie a été prévenue et prévois de faire des contrôles. La Mairie les relances.

Réponse de Yveline PERROT les travaux sur la RD15 engendre des gros problèmes de circulations et de vitesse.

Réponse de Laetitia CAILLAUX propose de mettre en place des chicanes

Réponse de Muriel DOMARD pas possible avec la largeur de la route

Réponse de Pascal TARD'HOMME d'accord avec la pose de chicanes mais préférable en sortie et entrée de village et hameaux

Réponse de Laetitia CAILLAUX propose de faire des contrôles de vitesse de gendarmerie durant 2-3 Semaines

Réponse de Muriel DOMARD La mairie relance la gendarmerie

- Avons-nous des nouvelles concernant l'usine de teillage ?

Réponse de Muriel DOMARD Non pas de nouvelles pour le moment.

- Concernant les parcelles de bois qui sont prélevées légalement ou pas sur la commune ex en face grotte de la vierge. Que fait la mairie pour obliger les propriétaires à replanter comme la loi l'oblige ?

Réponse de Michael DUPONT Les courriers sont déjà fait et postés.

- Suite à la décision du conseil de ne pas définir sur la commune de zone favorable à l'implantation de projet d'Energie renouvelable (Zone ZAER), pouvez vous nous confirmer l'envoi de cette décision à qui de droit et dans les temps ? Et il semblerait qu'un projet se dessine sur la commune d'une implantation d'un parc d'éolienne (5) de plus de 240m de haut chacune, pouvez-vous nous le confirmer ? avez-vous été mis au courant du projet ? Si oui, les habitant du hameau concerné par cette implantation seront ils prévenus ? par quels moyens ?

Réponse de Muriel DOMARD la délibération prise par le conseil municipal aide la mairie à s'opposer.

Pour le moment le projet reste des « on dit », la mairie n'a rien reçu d'officiel. Il semblerait que se soit un projet qui concernera Amillis au niveau de BEAUFOUR jusqu'à la commune

de CHEVRU. Se serait des particuliers qui pour le moment serait contactés. Et certains auraient signés mais cela reste des « oui dire ».

Réponse de Laetitia CAILLAUX y a-t-il des actions prévues ?

Réponse de Muriel DOMARD On prend au sérieux cette information et nous avons pris contact avec la commune de CHEVRU

Réponse de Laetitia CAILLAUX a-t-on le contact de l'association qui a déjà œuvré contre un projet similaire il y a quelques années ?

Réponse de Muriel DOMARD Nous allons récupérer les informations afin d'agir surtout que la commune d'Amillis est en zone PNR

Réponse de Chantal BOCHER le projet sera dans le périmètre du Méthaniseur, y a-t-il une zone à respecter autour du Méthaniseur ?

Réponse de Sandrine BROCHOT Oui il y a une zone de sécurité à respecter autour du Méthaniseur

- A Courcelles, rue du haut il y a un arbre qui penche dangereusement sur un terrain menaçant de casser des fils électriques, la mairie peut elle se charger de contacter le propriétaire ?

Réponse de Michael DUPONT La mairie s'en charge, prévu d'agir Vendredi.

➤ **Chantal BOCHER**

Présente le compte rendu de la réunion avec VERMILLION :

REUNION VERMILION MERCREDI MAI 2025

SAINT-MERY

Informations et échanges

I ACTUALITES VERMILION

Un contexte géopolitique instable :

De nouveaux élus, de nouveaux textes et lois (Europe et France)

Une feuille de route de transition énergétique modifiée, règlement européen pour une industrie « zéro net » (NZIA : Net Zéro Industrie Acte) publié le 28/06/2024 (obligation de marché couvrant les besoins de l'Europe dans d'autres énergies que les énergies fossiles)

Instabilité politique en France (attente de nominations, pas ou peu de prises de décisions)

Recrudescence des tensions (réseaux sociaux)

Un contexte légal et juridique plus ferme :

Plus de fermeté depuis environ 3 ans et une pression sur ce secteur et sur l' « Après-mine »

La société VERMILION garde sa ligne de conduite :

Préserver son rôle dans cette transition énergétique en s'appuyant sur ses savoir-faire tout en prévoyant l' « Après-pétrole » : Atteindre le rendement maximum des puits existants en valorisant des énergies secondaires et en réduisant l'empreinte carbone

Programmer le bouchage des puits en sommeil

Développer le potentiel de reconversion à travers les compétences, les installations et les sites

Un engagement de la direction et la confirmation du « Label engagé RSE »

I **BILAN 2024 et PREVISIONS 2025 (AU NIVEAU LOCAL)**

VERMILION compte 9 concessions en Ile-de-France, celles qui nous concernent principalement sont :

MALNOUE, , LA CONQUILIE, CHAMPOTRAN (la plus importante en superficie).

Pour cette dernière, c'est le 40 -ème anniversaire du 1er forage d'Avril 1985 (ESSO REP).

1 DEPOT SEVESO/ICPE VAUDOY EN BRIE.

L'année dernière, il nous avait été indiqué qu'un plan de consignes pour les habitants à proximité du site était à l'étude en préfecture.

Cette année, une sirène PPI (Plan Particulier d'Intervention) a été installée sur le site de Vaudo. La population sera donc informée par signaux sonores des accidents et des mesures de confinement ou d'évacuation.

C'est la Préfecture qui prépare l'information (signification des différents signaux sonores) pour une diffusion aux habitants (boîte aux lettres ...).

Au niveau sécurité, le site est autonome en cas de départ d'incendie puis si besoin, appel aux pompiers (SDIS).

PRODUCTION SUR LE CHAMPS de VAUDOY.

Celle-ci est légèrement inférieure aux prévisions, il s'agit d'un déclin naturel.

Pour mémoire (en mètres cube par jour) :

2020 : 314 2023 : 221 2024 : 188 2025 : 181

I MODES DE « PRODUCTION DURABLE » et PROJETS D'AVENIR

La société VERMILION poursuit « son engagement dans le développement durable intégré en misant sur l'humain, en réduisant l'impact environnemental des modes de production et en réduisant la consommation de matières premières, Label engagé RSE 2026 ».

Sur le site de Vaudo, le brûlage du gaz est toujours d'actualité car sa transformation en électricité via des turbines n'est pas prioritaire, l'autoconsommation en électricité du site étant trop faible et pas d'entreprises demandeuses aux alentours.

Vermilion étudie des solutions innovantes de reconversion de ses installations et compétences.

Même si le forage ne pourra perdurer après 2038, la société pense et travaille à l'« Après pétrole ».

Les 3 pistes pour le futur (projets et réflexions déjà en cours) :

Production d'hydrogène bas carbone

Depuis les infrastructures et les gisements existants.

Captage et stockage de CO2 incompressible

Cela concernerait les gros émetteurs comme la chimie, la métallurgie, la cimenterie). Le stockage se ferait sous terre dans des réservoirs correspondant aux cavités d'extraction du pétrole.

Extraction des substances dissoutes dans l'eau des gisements (terres rares, lithium par exemple).

Il s'agit d'extraire l'eau, de la filtrer et la réinjecter.

Ces trois différents projets sont déjà à l'étude, la société n'attend pas 2040 pour entreprendre, il s'agit de ne pas perdre d'emploi ni de productivité.

Pour VERMILION, l'objectif est d'utiliser et de travailler avec :

- ❖ L'existant,
- ❖ la réglementation,

- ❖ le marché,
 - ❖ le financement,
 - ❖ le bas carbone,
 - ❖ la démonstration de non-nocivité et de sécurité,
 - ❖ L'acceptabilité locale.
-

➤ **Sandrine BROCHOT**

- Où en est le projet de vidéosurveillance ? Il est effectivement question d'un gros budget avec un choix à faire entre l'état des routes ou la vidéoprotection

Réponse de Laetitia CAILLAUX la gendarmerie étudie la commune le problème est que Amillis est une commune étendue. Des demandes de devis vont être fait afin de se faire une idée du budget concernant le projet.

Le gros souci de la vidéoprotection est la maintenance. Les caméras ne servent a rien en cas de dépôt sauvage. Faire le point et voir quel est le bénéfice d'une telle installation sur la commune.

Réponse de Chantal BOCHER c'est un dossier complexe car il faut de la cohérence.

➤ **Pascale TARD'HOMME**

- Où en sommes-nous concernant le LAVOIR à PLANCHE

Réponse de Muriel DOMARD les devis ont été validés. La mairie est en attente d'une date d'intervention.

La séance est levée à 21h40